

d'une nombreuse compagnie de Messieurs et Dames, qui témoignèrent beaucoup de satisfaction de la régularité et décence avec laquelle elle fut conduite.

Le révérend frère Spark prononça une oraison à cette occasion.

Le journal de Phips. (I, IV, 32.)—En consultant l'ouvrage de M. Ernest Myrand, SIR WILLIAM PHIPS DEVANT QUÉBEC, je lis à la page 158 :

"L'HISTOIRE DU MASSACHUSETTS par John Stetson Barry, Boston, 1856, vol II, deuxième époque, donne, au pied de la page 84, la note suivante :

"The original journal of Phips's expedition was given to Admiral Walker, in 1711, who was then about to sail for Quebec, and was lost, with other papers, on board the EDGAR."

On sait comment périt le vaisseau pavillon de l'amiral Walker. Peu de temps après son arrivée dans le havre de Spithead, l'EDGAR prit feu et fut complètement détruit par l'explosion d'une grande quantité de poudre qui était encore déposée à son bord. Ce fut la catastrophe finale de la désastreuse expédition de 1711.

Z.

—Le JOURNAL de sir William Phips n'a jamais été publié. Si l'estimable correspondant du BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES, J. S. D., HULL, veut bien consulter le JOURNAL de sir Hovenden Walker, aux pages 155 et 156, il lira ce qui suit :

"October 16, 1711.—Being come to London soon after I received a letter from Portsmouth with the melancholy news of the EDGAR's being blown up; whereby as to my own particular I sustain'd a very considerable loss, my household goods, stores and most of my publick papers, books, draughts of QUEBEC river, journals, charts, Sir William Phips Journal of his CANADA Expedition, all the officer's original demands, supplies and receipts, my own contingent accounts, with several other papers of consequence."

ERNEST MYRAND

Vieillards malfaisants. (I, IV, 37.)—Au mois de janvier 1832, LA MINERVE ayant qualifié de "vieillards malfaisants" les Chouayens du Conseil Législatif, M. Ludger Duvernay fut arrêté, ainsi que le docteur Daniel Tracy, fondateur et propriétaire du VINDICATOR, journal ami des Canadiens, qui s'était emparé de l'épithète au bond. Tous deux passèrent près de quatre mois dans les prisons de Québec.

BENJAMIN SULTE

Le bonnet phrygien. (I, IV, 38.)—C'est une coiffure de laine, haute, retombant ordinairement sur le côté de la tête, comme celle que portaient les anciens Phrygiens, et qui fut plus tard adoptée pour les esclaves affranchis.

Se dit particulièrement d'un bonnet semblable à cette coiffure antique, qui est devenu l'emblème de la Liberté et de la République personnifiées.

BONNET ROUGE, BONNET DE LA LIBERTÉ, BONNET PHRYGIEN, sont des expressions similaires.